

Note de Service n°2016-05-18

Lille, 18 mai 2016

Nos réf : ERL/FP/EB

Diffusion générale

Objet : Utilisation des parkings

Dans le cadre de nos engagements dans la qualité de service pour nos patients et visiteurs, nous vous rappelons quelques règles de bonne conduite à respecter quant à l'utilisation de nos parkings.

Vous trouverez au verso un plan de stationnement rappelant les places réservées aux véhicules du personnel, des internes et des stagiaires, à utiliser en priorité, à savoir les parkings P1-P2-P3-P4-P5 et P6. Les places situées hors de ces parkings sont destinées en premier lieu aux patients et au public.

En présence de l'agent de sécurité, à votre arrivée avant 9 h 30, veuillez suivre ses indications. Sa position vous informe que des places sont encore disponibles.

Au stationnement, veuillez à ne pas laisser un écart trop important avec les autres véhicules.

Les voies pompiers, les circulations ainsi que les issues de secours doivent rester libres. Le code de la route s'applique sur nos parkings.

Veuillez respecter également la vitesse indiquée.

Je compte sur votre collaboration.

En vous remerciant.



Pr EF Lartigau

Professeur Eric F. Lartigau
Directeur Général

